

LES TERRES

Patrimoine vital de l'Ontario

Le gouvernement provincial de l'Ontario a récemment complété un processus exhaustif sur l'aménagement du territoire en publiant, en juillet 1999, sa stratégie d'aménagement du territoire intitulée *Patrimoine vital de l'Ontario*. Cette stratégie est l'aboutissement d'un processus de consultation d'une envergure sans précédent, appelé « Des terres pour la vie », qui s'est déroulé en 1997 et 1998. Le processus, dirigé par trois tables rondes de citoyens, a amené des personnes de toute la province à participer à un examen approfondi de la politique d'aménagement du territoire de l'Ontario. La stratégie identifie 2,4 millions d'hectares de nouveaux parcs provinciaux et réserves de conservation, ce qui porte le total des espaces protégés à 12 p. 100 de la zone de planification, une première au Canada. La stratégie, ainsi que l'Accord sur les forêts de l'Ontario, fournit l'orientation requise pour établir un équilibre entre les besoins liés à la protection de l'environnement dans la province et la nécessité d'assurer une stabilité afin de soutenir le développement économique des industries et des collectivités axées sur l'exploitation des ressources. La stratégie constitue un modèle de coopération entre les groupes représentant des intérêts concurrentiels dans le cadre de débats sur l'aménagement du territoire et énonce une orientation importante. Sa mise en œuvre favorisera la viabilité écologique des ressources de l'Ontario pour l'avenir.

Areas Strategy for British Columbia: The Protected Areas Component of B.C.'s Land Use Strategy, la stratégie présente une vision, des objectifs et des principes pour guider le parachèvement du réseau provincial d'aires protégées. Elle vise à coordonner et intégrer tous les programmes et réseaux d'aires protégées et à doubler le territoire couvert par le réseau de façon à inclure 12 p. 100 de la superficie de la province d'ici l'an 2000.

En 1995, l'Alberta a annoncé sa politique en matière de patrimoine naturel, intitulée *Special Places 2000*, avec l'intention d'achever un réseau de parcs et d'aires protégées qui permette de préserver la diversité environnementale des six régions naturelles de la province. Dans la mesure où leurs fins sont compatibles avec l'objectif de préservation, les parcs et les aires protégées de l'Alberta atteindront les objectifs liés à l'appréciation du patrimoine, aux loisirs de plein air et au tourisme patrimonial. La province élabore actuellement une nouvelle loi qui regroupera en un seul texte législatif la *Provincial Parks Act*, la *Willmore Wilderness Park Act* et la *Wilderness Areas, Ecological Reserves and Natural Areas Act* et qui permettra de protéger et d'utiliser à divers degrés un vaste éventail de parcs et d'aires protégées.

La Saskatchewan a créé un réseau d'aires représentatives constitué de terres et d'eaux jugées importantes du point de vue écologique et disséminées dans toute la province. Au départ, le réseau comprenait des sites représentant une superficie de trois millions d'hectares, dont des parcs nationaux et provinciaux, des refuges fauniques, des réserves écologiques et d'autres réserves dans la province. À partir de ce solide fondement, le réseau des aires représentatives de la Saskatchewan a plus que doublé en moins de deux ans. Les nouveaux ajouts au

réseau depuis 1997 s'élèvent à plus de 1,6 million d'hectares. La collaboration avec d'autres partenaires et les propriétaires fonciers contribue à appuyer l'engagement de la province à l'égard de la protection coopérative et communautaire de l'environnement.

D'autres gouvernements provinciaux et territoriaux s'emploient à élaborer des stratégies ou programmes similaires. En 1998-1999, le ministère de l'Environnement du Québec a continué de mettre au point sa stratégie sur les aires protégées dont l'élaboration avait débuté en 1997. Le Québec veut ainsi adopter une vision globale et un plan stratégique pour l'implantation de son réseau d'aires protégées, dans une optique de préservation de la diversité biologique. En octobre 1999, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié un rapport intitulé *Une stratégie de zones protégées pour le Nouveau-Brunswick : Résumé et recommandations des assemblées publiques*. Les 50 recommandations du rapport font l'objet d'un examen qui a pour but de fournir au gouvernement, d'ici mai 2000, un plan d'action sur les zones protégées, suivi d'une stratégie sur ces zones. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador examine actuellement son projet de plan sur les aires naturelles. Le plan est fondé sur trois types de réserves : les grandes réserves naturelles qui franchissent les limites des écorégions, les réserves moyennes qui servent normalement à protéger une seule écorégion et les petites réserves (habituellement de moins de dix kilomètres carrés) qui visent à protéger des caractéristiques particulières.

Depuis l'achèvement de la stratégie intitulée *Patrimoine vital de l'Ontario* (voir l'encadré), plusieurs autres provinces ont manifesté de l'intérêt à l'égard du processus et de ses réalisations. En plus des discussions individuelles, l'Ontario a organisé un atelier, en octobre 1999, afin de passer en revue le processus de planification et de discuter d'autres programmes provinciaux. On étudie actuellement la possibilité de poursuivre ce genre de dialogue de façon plus officielle dans l'avenir pour partager des approches et tirer parti de différentes expériences acquises au sujet des enjeux liés à la planification des terres.

Nunavut

Le 1^{er} avril 1999, le Nunavut a été créé à partir de la partie est des Territoires du Nord-Ouest et nommé officiellement le troisième territoire du Canada. Le ministère du Développement durable du Nunavut s'est fixé comme objectif de garantir des collectivités saines et durables. Le Ministère cherche à assurer un développement équilibré en intégrant la gérance environnementale, le développement économique des collectivités et les gens dans le cadre de partenariats. En collaboration avec des institutions du gouvernement populaire, ce ministère a recours à la surveillance, à de solides données scientifiques et au *qaujimajatuqangit* (savoir ancestral) des Inuits pour assurer la cogestion de la faune et de son habitat. De plus, il établit et maintient des parcs et des aires de conservation.